



COMMUNE D'ANGEOT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
JEUDI 19 OCTOBRE 2023**

Membres en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 7

✓ Par suite d'une convocation en date du 12 octobre 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le jeudi 19 octobre 2023, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER - Éric PERIAT.

✓ Était absente et ayant donné procuration : Pauline DONNA à Michel NARDIN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

DÉLIBÉRATION N° 2023-38
PROJET ÉOLIEN

Gilles CORTINOVIS et Éric PERIAT ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 29 juin 2023, il a été décidé par délibération n° 2023-27 :

- D'émettre un avis favorable pour poursuivre le projet, seulement si les éoliennes sont implantées sur des terrains communaux et à proximité de la RD83 (et non au Haut-Bois).
- De choisir l'entreprise Total Energies pour développer ce projet.

Monsieur le Maire propose de modifier cette délibération en ajoutant le terme prioritairement « si les éoliennes sont implantées, **prioritairement** sur des terrains communaux et à proximité de la RD83 (et non au Haut Bois)»

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- De modifier la délibération n° 2023-27 en ajoutant le terme prioritairement « si les éoliennes sont implantées, **prioritairement** sur des terrains communaux et à proximité de la RD83 (et non au Haut Bois)»
- De choisir l'entreprise Total Energies pour développer ce projet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 20 octobre 2023, et de la publication le 20 octobre 2023.



Le Maire,
Michel NARDIN